



Municipalité de Saint-Malachie

22 mars, à 10 h 57 .

COVID-19

Le Maire, Denis Laflamme, tient à confirmer à tous les citoyens et citoyennes de Saint-Malachie, que l'ensemble des bâtiments ou installations publiques tel que patinoire, sentiers pédestres (sous la gouverne de la municipalité), bibliothèque, chalet des loisirs, maison de la culture, sont fermés, et ce, en respect d'une OBLIGATION GOUVERNEMENTALE. Cet avis a été mis en ligne dès le 16 mars dernier et bonifié le 17 mars en incluant le bureau municipal. Merci de le respecter pour le bien de tous. Rien ne vous empêche de sortir prendre de l'air, mais n'utilisez pas les installations de loisirs publiques. Merci